

☞ QUEL SOUTIEN FINANCIER POUR VOTRE PROJET ?

Les projets retenus pourront bénéficier d'une **AIDE MAXIMUM DE 15.000 EUROS**.

► *Les dépenses éligibles :*

L'aide financière proposée devra être affectée aux dépenses générées par les actions du projet :

- le fonctionnement lié aux actions,
- la rémunération de professionnels en charge des actions,
- des investissements spécifiques liés au projet,
- les études de faisabilité du projet.

☞ QUELS SERONT LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS ?

Il sera porté une attention particulière aux actions innovantes et à la démarche proposée pour mesurer l'impact de l'action.

► **Les critères utilisés pour sélectionner les projets** seront :

- l'impact attendu en termes d'insertion et d'intégration professionnelles des personnes
- la pertinence de la réponse au regard des difficultés du public fragilisé
- l'adaptation de la réponse aux besoins des entreprises
- Le nombre de salariés et d'entreprises visés
- la transférabilité de la démarche

☞ COMMENT CANDIDATER ?

Il vous suffit de nous **faire parvenir votre projet en retournant la fiche de candidature** (téléchargeable sur le site www.fnarsidf.asso.fr dans la rubrique « Actualités ») :

✓ **par courrier :**

FNARS Ile-de-France
Pôle Insertion par l'Activité Economique et la Formation
10-18 rue des terres au curé
75013 PARIS

et

✓ **par mail** à fnarsidf.emploi@wanadoo.fr

Votre projet doit nous être adressé **avant le 17 octobre 2008.**

❖ **Contact :** Steven MARCHAND, Chargé de mission FNARS IdF.

☎ : 01 43 15 80 10. – mail : fnarsidf.emploi@wanadoo.fr